

Appel public à candidature au titre des personnalités extérieures désignées à titre individuel au conseil de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Lille

La Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Lille doit, en application de l'article 7 de ses statuts, désigner trois personnalités extérieures à la composante pour siéger au sein de son conseil de Faculté.

Ces personnalités seront désignées le **lundi 10 janvier novembre 2022** par les **32 membres élus** du conseil de Faculté (personnels et étudiants de la Faculté).

Cette désignation tiendra compte de la répartition par sexe en vue d'obtenir une parité entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes parmi les personnalités extérieures, en tenant compte des personnalités extérieures membres de droit (un.e représentant-e de l'IXAD (école des avocats de la région nord-ouest) ; Le premier président – la première présidente de la cour administrative d'appel de Douai ou son représentant – sa représentante ; Le premier président – la première présidente de la cour d'appel de Douai ou son représentant – sa représentante ; un.e représentant-e du Conseil régional des Hauts de France ; un.e représentant-e du Conseil municipal de Lille)).

En l'occurrence, il s'agira donc **de désigner deux femmes et un homme**.

Le mandat des personnalités extérieures est de quatre ans. Elles siègent à titre bénévole.

Le Conseil, organe délibératif, est compétent pour délibérer sur toutes les questions concernant la Faculté.

Il définit la politique générale de la Faculté en matière d'enseignements, de recherche et de relations extérieures en lien avec les objectifs stratégiques de l'Université définis dans le contrat quinquennal.

En formation plénière notamment

- a) Il élit le Doyen- la Doyenne de la Faculté et son éventuel premier assesseur.
- b) Il approuve le budget prévisionnel de la Faculté préparé et présenté par le Doyen – la Doyenne ; il suit l'exécution du budget et est tenu informé des résultats de l'exercice financier ;
- c) Il prépare le calendrier universitaire ;
- d) Il détermine, chaque année, l'organisation des études et les modalités du contrôle des connaissances ;
- e) Il se prononce sur les différentes commissions à mettre en place ;
- f) Il adopte le règlement intérieur et les modifications aux présents statuts

Il se réunit environ tous les mois et demi.

Incompatibilités

Ne pas être étudiant, enseignant, enseignant-chercheur, chercheur ou personnel non enseignant en fonctions à la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Lille.

Comment candidater ?

Les candidats doivent faire parvenir leur proposition par mail au plus tard le **vendredi 17 décembre à midi** à l'adresse tony.deleltrez@univ-lille.fr

La liste des candidatures valides sera disponible sur le site de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Lille à partir du 5 janvier 2022.

Les désignations effectives seront notifiées à l'issue de la séance du 10 janvier 2022. La première réunion du Conseil de Faculté, dans sa nouvelle composition, aura lieu le 24 janvier 2022.

Quelles sont les pièces à joindre à cette candidature ?

- [Le formulaire de déclaration de candidature à télécharger ici \(docx, 58 ko\)](#)
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation